|  |
| --- |
| **Cahier de prescription technique pour la construction d’un réfectoire, d’une salle de sport et la reprise peinture du bâtiment du UNHCR Tillabery** |

*13 septembre 2022*

**Lieu de la mise en œuvre des travaux** : Tillabery

**Intervention** : Travaux de construction de d’un réfectoire

**Délai d’exécution** :2 mois

1. **MEMOIRES DES TRAVAUX ET PRESCRIPTION TECHNIQUE**

* **Contexte** : les travaux de construction du réfectoire, de la salle de sport, de la reprise de la peinture du bâtiment principal et mur de clôture dans l’enceinte du bâtiment du HCR Tillabery s’inscrivent dans le cadre du bien-être du personnel du bureau de la sous délégation HCR de la région de Tillaberi.

Les travaux énumérés ci-dessus prévus seront exécutés dans l’enceinte du bureau ONE-UN de Tillaberi et s’articulent autours de 3 axes principaux suivant :

* **La construction de la salle de sport** : pour la construction de la salle de sport elle se fera au rez-de-chaussée du bâtiment principale, elle couvre une superficie de 29m2 y compris un petit magasin de 4m2.
* **La construction du réfectoire :** pour le réfectoire il est situé au 2eme étage de l’immeuble ONE-UN et occupe une superficie d’environ 60 m2. Ce bâtiment à construire abritera en son sein une petite cuisine rectangulaire d’environ 8 m2.
* **La réhabilitation** : il s’agit de reprendre la peinture externe et interne du bureau principal ONE-UN , la peinture du mur de clôture, la façade de ONE-UN avec le logo des Nations Unies et du HCR.

Les présents travaux prennent en compte tous les travaux du réfectoire, de la salle de sport et la réhabilitation.

L’ensemble de ces trois activités constituent un lot dans le cadre de la mise en œuvre.

* **Mémoires des travaux.**
* La maçonnerie d’élévation en agglos de ciment de 10×20×40.
* La maçonnerie d’élévation en agglos de ciment de 15×20×40
* Le bétonnage des linteaux en béton armé dosé a 350/m3.
* Le bétonnage des poteaux en béton armé dosé a 350/m3.
* L’enduit au mortier sur l’intérieur et l’extérieur du local.
* Fourniture et pose des portes et fenêtres en alu et ou métalliques.
* La fourniture et pose du faux plafond en contre-plaqué de 5mm.
* La fourniture et pose d’un évier.
* La fourniture et pose d’un robinet pour évier.
* Les travaux d’électricité qui comprennent les travaux de fileries, la pose de split, la pose des lampes, interrupteurs, la pose du coffret, la pose des brasseurs d’air et prises, la prise de terre, le branchement électrique au bâtiment principal…
* L’application de peinture intérieure et extérieure sur le bâtiment, les murs de clôture, la peinture sur les menuiseries métalliques et sur les portes isoplanes.
* Fourniture et pose de la tôle alu zinc de 35/10ieme pour toiture.
* Un revêtement en carreaux grès cérames, plinthe et faïences murales.
* **Objet :**

L’objet de cet appel d’offre est de mettre en œuvre les travaux d’extension énumérés dans le mémoire des travaux et la fourniture des matériaux de qualité nécessaire pour l’exécution des tâches contractées conformément aux prescriptions détaillées dans le présent cahier de charges.

Le prestataire s’engage à livrer dans le cadre de son offre technique un plan de travail qui indique :

* La liste détaillée des travaux à effectuer
* Le type, la marque, les dimensions et les caractéristiques techniques des produits et matériaux pour la bonne réalisation des travaux à exécuter.
* Un planning des travaux.
* **Information particulière :**

Avant la signature du contrat l’entrepreneur devra s’assurer à ses frais d’effectuer une visite des lieux afin de constater la nature des travaux décrits dans le mémoire des travaux et le présent cahier de prescription technique, de la nature des actions ainsi que les quantités estimées correspondes à chaque prix unitaire.

Aucune contestation sur les spécifications figurants sur son offre n’aura lieu lors de l’exécution des travaux.

L’entrepreneur ne pourra pas arguer que des erreurs ou omissions puissent le dispenser d’exécuter tous les travaux de sa profession ou fasse l’objet d’un supplément sur ses prix.

Il doit s’assurer des dates du début et la fin de chaque action élémentaire.

La réception technique des travaux sera prononcée à chaque étape de l’exécution pour permettre un suivi continuel de la mise en œuvre.

* **Programme des travaux**

Dans le délai de 3 jours, à partir de la réception de la notification de l’approbation du marché, l’entrepreneur devra soumettre au Shelter assistant officer de la sous délégation HCR de Tillaberie son programme définitif de travaux en vue de son approbation. Ce programme devra comprendre les pièces suivantes :

- Une note sur l’installation générale du chantier ;

- Un planning détaillé des travaux et du personnel

- Un état détaillé du matériel devant être utilisé sur le chantier.

**DESCRIPTION DES OUVRAGES ET MODE D’EXECUTION**

Les ouvrages seront exécutés d’après les plans et documents de base remis y compris toutes sujétions après la visite des lieux. Tous les produits et matériaux proposés seront soumis à l’approbation du shelter de la sous délégation UNHCR de Tillaberi avant exécution. L’entrepreneur fournira le matériel nécessaire pour l’exécution de l’ouvrage.

Le nettoyage du site après les travaux est à la charge de l’entrepreneur.

* **Aménagement des bureaux**

**II.1.1 : Maçonnerie**

Toute maçonnerie est exécutée parfaitement d’aplomb et alignée au cordeau. Les briques ou blocs de maçonnerie sont posés à bain plein de mortier. La réparation ou bouchage des trous sur les murs intérieurs et le colmatage des fissures seront exécutés selon les regels de l’art. L’exécution des enduits au mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 sur les murs intérieurs doivent se faire en deux couches de façon à ne pas laisser apparaître la forme des blocs

**II.1.2 : Béton**

En règle générale le dosage des bétons sera : 350 kg de ciment pour le béton armé ou légèrement armé et 250 kg de ciment pour le béton non armé. Les linteaux, les poteaux et béton du couronnement du réfectoire seront exécutés sans reprise.

**II.1.3 : Enduits**

Les murs intérieurs seront enduits conformément aux indications ci-après : Le support sera nettoyé au préalable, brosser et humidifier la veille de l’application de l’enduit.

Les enduits doivent être faits en couches dont une couche d’accrochage (jutage) et une couche de dressage qui sera parachevée par un lissage parfaitement uni.

**II.2 MODE D’EXECUTION**

Généralités

Les prescriptions techniques suivantes spécifient la qualité des matériaux et le mode d’exécution des travaux, en rapport à l’œuvre en question. Dans certains cas les prescriptions techniques se réfèrent à différents STANDARDS. Il est présentement clarifié que d’autres STANDARDS aussi pourraient être acceptés, pourvu qu’ils soient équivalents aux STANDARDS mentionnés dans les prescriptions techniques et qu’ils soient approuvés par le HCR.

**III.2.1 Travaux préparatoire**

* **Installation et repli du chantier**

L’entrepreneur aura à sa charge la réalisation d’installation du chantier et leur entretien en cours d’exécution (aires de stockage des matériaux et matériels, réserves, etc.).

Seront également supportés par l’entreprise la remise en état des surfaces salies du HCR par la peinture et autres.

* **Fin des travaux**

Les travaux ne sont considérés comme achevés complètement qu’après le nettoyage du chantier et après que l’ouvrage ait été mis en état d’être utilisé par leur destinataire. Le lieu qui a servi au chantier est mis en parfait état de propreté.

**II.2.2 Maçonnerie**

La prescription technique suivante concerne les travaux en maçonnerie de blocs de béton creux.

* **Matériaux**

L’eau utilisée dans les mortiers doit être douce, propre et débarrassée de toutes matières nuisibles telle qu’argile, boue, sel, etc. Le ciment utilisé doit être portland artificiel, d’une résistance à l’écrasement à sept jours (mortier 1 :3) de 150 kg/m2 au moins. Le sable proviendra de carrière et doit être exempte de toute impureté. Il sera cristallin crissant sous la pression des doigts exempts de matière organique et ne contiendra pas à l’état sec plus de 7% d’argile. Les blocs de ciment Les blocs de ciment doivent être d’une exécution très soignée et d’un dosage suffisamment riche pour assurer la résistance à l’écrasement de 40 kg/cm2.

**II.2.3 Faux plafond acoustique de dimension 60 x 60**

Fourniture et pose de faux plafonds composés de panneaux, revêtus d’une finition de peinture vernis sur la face apparente.

Ces travaux de faux-plafonds se feront uniquement dans le réfectoire et la salle de sport.

Dans angle de ces bâtiments des trappes de visite doivent être faites pour permettre un accès en cas de dépannage électrique.

Les planches de support, les contre-plaquées de 5mm, les baguettes destinées au faux plafond doivent être de bonne qualité exemptes de toute malfaçon.

Les armatures métalliques de la toiture doivent être le support du faux-plafond, le faux-plafond sera attaché aux tubes carrés avec des fils galva.

**II.2.4 Travaux des alu**

Les portes et fenêtre en Alu vitré extérieures du réfectoire sont en cadre et bâti en aluminium pré laqué couleur grise avec vitrage de 0,6 cm trempé clair pour un bon éclairage du réfectoire.

La fixation des vitrages sera réalisée sous parclose aluminium avec double plan de joints en élastomère extrudé posées par clippage dans les rainures des profils aluminium. Les portes et fenêtres sont intégrées en aluminium de même finition avec vitrage de 0,6 cm trempé clair. Les portes et fenêtres en alu sont payés au métré carré y compris toutes sujétions de fourniture et pose.

**II.2.5 Travaux de peinture**

Pour la peinture murale, c’est une peinture lavable qualité qui sera appliquée.

Avant application sur des surfaces comportant des anciennes peintures et panneaux L’entrepreneur est tenu de veiller au ponçage soigné des enduits nouvellement appliqués ; deuxième couche si nécessaire

Pour le choix de la nuance, l’entrepreneur présentera la carte de ses teintes courantes.

Les échantillons des teintes cassées doivent être soumis jusqu’à la complète satisfaction du technicien du HCR Tillaberi.

Pour la peinture sur les maçonneries intérieures et extérieures, après les travaux préparatoires de fermeture des trous et défaut au moyen d’enduit et patte et l’application de la couche de fond, les enduits sur maçonnerie recevront 2 couches de peinture lavable de bonne qualité.

**II.2.6 Travaux d’Electrique,**

* Electricité :

Pour leurs adaptations au nouveau réfectoire et à la salle de sport, l’entrepreneur est tenu de vérifier le circuit électrique du tableau divisionnaire aux différents points lumineux et prises de courant.

Tous les appareils d’éclairage sont fournis et posés avec ampoules ou tubes fluo pour être fonctionnels. Les prix sont réputés recouvrir la fourniture et la pose de ces consommables, y compris filerie et autres accessoires.

* Climatisation :

*Généralités*: en plus de la qualité d’une bonne installation électrique les appareils de climatisation doivent être facilement accessibles pour leur entretien et leur dépannage. Tous les appareils doivent être d’une bonne marque. Le choix de ces appareils devra requérir l’accord du technicien du HCR de la sous délégation de Tillaberie qui devra de ce fait tester l’échantillon avant leur approvisionnement sur chantier. La qualité des équipements à installer doivent être de bonne marque et de conformité fiable, à isolation et caractéristiques techniques répondant aux normes internationales et dans un état neuf.

**II.2.7 Revêtement.**

Il s’agit de poser des carreaux, des plinthe et faïences doivent être en grès cérame**.**

Les carreaux (de dimension 30×30) et les plinthes seront de même texture. L’entrepreneur fournira des échantillons carreaux et faïences au technicien du HCR Tillabery avant la fourniture sur le chantier.

La pose doit se faire dans les principes de l’art tout en évitant du vite sous les carreaux à la pose.

La pose des carreaux sol et faïences sur les angles doit être nette et respecter les arêtes pour avoir bonne une linéarité.

Au sol la pose des carreaux doit une bonne planéité pour permettre un bon usage.

**II.2.7 La toiture**

La toiture recevra la tôle aluzinc de peinture bleue de 35/10eme.la toiture doit avoir une bonne inclinaison pour permettre l’écoulement des eaux de pluie.la Tôle de toiture doit être attachée aux tubes carrés de 50 lourds et IPN 120 par des crochets.

Les tubes carrés seront à leur tour encrés au béton du couronnement pour permettre une bonne stabilité. La tôle ne doit présenter aucune torsion ou malfaçons avant la pose.

**II.2.7 La plomberie**

Les travaux de la plomberie consistent à fournir et poser un évier a double bac et un lavabo a pour lavage des mains au niveau du réfectoire.

Ces travaux de plomberie ne nécessitent pas des travaux de tuyauterie car les poses se feront sur des installations d’évacuation déjà existantes. Seules les gorges du lavabo et de l’évier seront ajustées aux tuyauteries existantes.